

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel,
Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline

Absents excusés : M. LE GOFF Franck et Mme VERGER-MULLER Laurie

Pouvoir : M. LE GOFF Franck à Mme GIRARD-PERRIER Emmanuelle et Mme VERGER-MULLER Laurie à M. GILLES Pierrick

Nombre de présents au conseil municipal : 6

Nombre en exercice : 8

Nombre ayant pris part aux délibérations : 8

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Devis JPP direct
- Acceptation de la subvention restauration de l'église
- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Attribution des subventions 2025
- Vote du taux des contributions directes 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Divers

• Devis JPP direct

Monsieur le Maire informe qu'il convient de remplacer les chaises et tables de la salle communale. En effet, il précise que cela fait plusieurs fois que des chaises se cassent alors qu'une personne est assise dessus.

Le montant du devis s'élève à 3 798,99 € HT soit 4 558,79 € TTC.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de l'entreprise JPP direct,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à se rapprocher de l'Agglomération Seine-Eure pour demander un fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

• Acceptation de la subvention restauration de l'église

Monsieur le Maire expose avoir reçu en mairie un courrier de Monsieur le Président de l'association pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de Mesnil-Jourdain souhaitant verser la somme de 43 000,00 € comme subvention pour la restauration de l'église.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

Accepte cette subvention pour la restauration de l'église et remercie vivement l'association.

• Vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe LESUEUR, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes comme suit :

Investissement :Dépenses :

Prévu : 349 727,61 €

Réalisé : 142 632,80 €

Reste à réaliser : 9 184,00 €

Fonctionnement :Dépenses :

Prévu : 443 509,07 €

Réalisé : 116 536,89 €

Recettes :

Prévu : 349 727,61 €

Réalisé : 163 375,00 €

Reste à réaliser : 5 779,00 €

Recettes :

Prévu : 443 509,07 €

Réalisé : 184 715,61 €

Résultat global de l'exercice 2024 : 88 920,92 €

- **Affectation du résultat 2024**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 275 519,71 €

Ligne 001 :

Résultat de l'exercice déficit d'investissement (D001) : 59 874,59 €

Ligne 1068 :

Affectation du résultat (R1068) : 63 279,59 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter ces résultats au budget primitif 2025.

- **Attribution des subventions 2025**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2025

Organisme	Montant
Amicale AC-PG Surville MJ	300,00
Fondation du Patrimoine	55,00
Ass. conservation pat. de MJ	400,00
Les Cheveux d'argent	400,00
CFA interconsulaire VDR	75,00
Jeep Normande	400,00
Agir avec Becquerel	200,00
Le Souvenir Français	150,00
Amicale SDIS Acquigny	250,00
Gym Canappeville	100,00
Les Charitons	100,00
S.P.A.E.	100,00
TOTAL	2 530,00

- **Vote du taux des contributions directes 2025**

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 1,00% en 2024.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas réévaluer les taux d'imposition cette année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taux de la Taxe Foncière bâti : 34,34 %

Taux de la Taxe Foncière non bâties : 44,24 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 8,08 %

- **Vote du Budget Primitif 2025**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'arrêter le BP 2025 de la commune de Mesnil Jourdain qui s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 390 601,61 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 236 397,69 € pour la section d'investissement.

- **Divers**

- Défense incendie le Petit Mesnil : Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention DETR a été déposée et que suite à ce dépôt, les services de la Préfecture nous a contacté car le dossier ne respecte le règlement départemental de la défense incendie. Il précise qu'il a donc pris attache avec les services du SDIS. Il a fait des demandes de devis pour le terrassement auprès de deux entreprises, FLEURY Sébastien et Paysages Adeline. Monsieur le Maire ajoute que le dossier est toujours en stand-by.

- Projet classe de neige: Madame BARBULÉE-COQUELIN expose que l'école de Canappeville travaille actuellement sur un projet de classe de neige pour 2026. Le coût est estimé à 535 € par élève. Il est demandé que la commune participe aux frais. Les élus précisent qu'ils ne sont pas contre mais que la participation financière sera évaluée par rapport au nombre d'enfants du Mesnil-Jourdain fréquentant cette école.

Levée de séance à 20h49